



## Procès-verbal du Conseil Municipal - 22 Janvier 2025 -

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le 16 janvier deux mille vingt-cinq.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS : 19 membres**

M. BAILAN Bernard, M. MAURIN Pierre, M. ROUSSET Philippe, M. LORTEAU Christophe, M. TORRES Daniel, M. CHARREYRE Didier, Mme JOLLY-MICHEAU Corinne, Mme DUPERRIN Sandrine, M. BENOIT Jérôme, Mme PETIT Danielle.

### **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : 06 membres**

Mme ALARIC Valérie, Mme HOURDEBAIGT Dominique, M. BROUILLARD Tony, M. DARJOUR Bruno, M. BOUCHERIE Frédéric.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :** M. ROUSSET Philippe.

## **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024**

## **II – RESTES A REALISER SUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET ASSAINISSEMENT**

N° d'opération	N° de compte	Libellé	Reste à réaliser
	001	Déficit antérieur reporté	0.00 €
	1391	Subventions d'équipement	0.00 €
	1641	Emprunt en euros	0.00 €
	203	Frais d'études, de R&D et frais	0.00 €
	2313	Constructions	35 844.00 €
	2313	Constructions	0.00 €
	2315	Install., mat. et outil. tech.	39 784.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>75 628.00 €</b>

## **III – RESTES A REALISER SUR RECETTES D'INVESTISSEMENT – BUDGET ASSAINISSEMENT**

N° d'opération	N° de compte	Libellé	Reste à réaliser
	10222	FCTVA	0.00 €
	1068	Autres reserves	0.00 €
	131	Subventions d'équipement	0.00 €

	203	Frais d'études, de R&D et frais	0.00 €
	2813	Constructions	0.00 €
	2818	Autres immo.corporelles	0.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>

#### IV- RESTES A REALISER SUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET COMMUNE

N° d'opération	N° de compte	Libellé	Reste à réaliser
	1641	Emprunts en euros	0.00 €
	203	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	267.00 €
	2111	Terrains nus	9 857.00 €
	2152	Installations e voirie	901.00 €
	2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 658.00 €
	2157	Matériel et outillage technique	0.00 €
	21611	Biens historiques et culturels immobiliers : biens sous-jac	2 800.00 €
	2183	Matériel informatique	3 310.00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	2 510.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>21 303.00 €</b>

N° d'opération	N° de compte	Libellé	Reste à réaliser
14. Salle Polyvalente	231	Immobilisations corporelles en cours	333.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>333.00 €</b>
20. Hôtel des voyageurs	231	Immobilisations corporelles en cours	3 100.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>3 100.00 €</b>
2001. AM Chemin Micarotte	231	Immobilisations corporelles en cours	494.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>494.00 €</b>
21. Réserve local logement d'urgence	231	Immobilisations corporelles en cours	800.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>800.00 €</b>
61. Groupe scolaire	231	Immobilisations corporelles en cours	5 070.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>5 070.00 €</b>
71. Travaux Eglise	231	Immobilisations corporelles en cours	11 782.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>11 782.00 €</b>
802. Stade	231	Immobilisations corporelles en cours	2 000.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>2 000.00 €</b>
9010. Eclairage public	231	Immobilisations corporelles en cours	6 000.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>6 000.00 €</b>
9011. Travaux de voirie	231	Immobilisations corporelles en cours	7 450.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>7 450.00 €</b>

903. Cabinet médical	231	Immobilisations corporelles en cours	1 461.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 461.00 €</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>59 793.00 €</b>

## V- RESTES A REALISER SUR RECETTES D'INVESTISSEMENT – BUDGET COMMUNE

N° d'opération	N° de compte	Libellé	Reste à réaliser
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
	10222	FCTVA	0.00 €
	10226	Taxe d'aménagement	0.00 €
	1323	Subv. non transf. Département	0.00 €
	13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	19 019.00 €
	1348	Autres fonds affectés à l'équipement non amortissable	22 504.00 €
	1641	Emprunts en euros	0.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>41 523.00 €</b>

## VI- EGLISE - REPARATION DU PARQUET SUR GOUDRON – EI GERMY JEAN-YVES

Monsieur Le Maire expose ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur Le Maire par la délibération n°2020-037A du Conseil Municipal de Eyrans en date du 23 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur Le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n°1 du 22 janvier 2025 : Acceptation du devis relatif à la réparation du parquet sur goudron situé à l'Eglise pour un montant total HT de 1 800.00 € HT soit un montant TTC de 2 160.00€.

## VII- CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2129-29,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L 211-27 et R111-12,

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée Délibérante que la prolifération des chats errants représente une problématique d'ordre sanitaire sur le territoire communal. La solution la plus appropriée, pour lutter contre cette prolifération et qui respecte à la fois le bien-être animal et le respect des règles sanitaires, est d'organiser des campagnes de capture et de stérilisation de ces populations.

La Communauté de Communes de l'Estuaire a donc répondu à un appel à projet du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Animale en octobre 2024 permettant le financement d'une campagne de stérilisation des chats errants à l'échelle communautaire.

La Communauté de Communes de l'Estuaire a été retenue à l'issue de cet AAP en novembre 2024 et obtenu une subvention de 37 073 € permettant la prise en charge des frais vétérinaires d'identification et de stérilisation d'environ 300 chats sur le territoire communautaire.

Les campagnes de stérilisation devront obligatoirement avoir lieu avant le 30 Juin 2025.

La Communauté de Communes de l'Estuaire s'est donc rapprochée de la fondation Clara (association en lien avec la SACPA dans le cadre du contrat de gestion de la fourrière animale) afin de définir les modalités opérationnelles de cette campagne. Les grandes lignes de cette campagne seront les suivantes :

- La Fondation d'entreprise CLARA s'engage à assurer la capture des chats errants et leur relâche sur site : installation des cages de capture sur les sites communaux en accord avec la commune, relève des cages et transport des populations chez le vétérinaire, transport et relâche sur le site de capture ensuite,
- Le cabinet Vétérinaire VPlus se charge de l'identification et de la stérilisation des chats errants,
- La Commune définit avec la Fondation Clara les sites de capture, s'engage à communiquer auprès de la population de la tenue de ces campagnes. Elle reste l'interlocuteur technique lors de ces campagnes,
- La Communauté de Communes de l'Estuaire est en coordination du dispositif et reste le seul interlocuteur financier de la Fondation.

Les frais vétérinaires seront financés par la subvention obtenue, les frais de capture seront financés à 50%-50% par la Commune et la CC Estuaire.

A l'issue de la campagne de stérilisation la Communauté de Communes établira un titre de recettes à la Commune permettant le financement de 50% des frais de capture.

Une convention tripartite, CCE, Commune, Fondation Clara permet d'encadrer le dispositif décrit ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à participer à la campagne de stérilisation 2025 des chats errants telle que décrite ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de l'Estuaire et la Fondation Clara,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et signer tout acte afférent.

## VIII- TAILLE DES MURIERS PLATANES

---

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une offre de prix établi par l'entreprise ESTUAIRE PAYSAGES relative à la taille des muriers platanes.

Le montant HT de cette estimation s'élève à :

- Tailles des muriers platanes : 760.00 € HT (TVA exonérée)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de l'entreprise ESTUAIRE PAYSAGES cités ci-dessus pour un montant global HT de 760.00 € (TVA exonérée),
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour l'exécution des travaux.

## IX- CNP – AVENANT n°1 AU CONTRAT DES RISQUES STATUTAIRES

---

Vu la délibération n°2023/083 portant sur les contrats d'assurances de la commune d'Eyrans,

Vu le contrat d'assurance des risques statutaires visé en 2023,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception de l'avenant n°1 aux conditions particulières portant sur :

- Le taux de cotisation est fixé à 7,04 % de la base de l'assurance,
- Les frais de gestion s'élevant à 0,445% de la base de l'assurance donneront lieu à l'émission d'une facturation complémentaire par l'organisme gestionnaire.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents ou représentés :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

## X- MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE, DU TRANSPORT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE

---

Afin de pallier aux d'absences non justifiées au regard de la cantine et afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, Monsieur le Maire propose, à compter de cette séance, la mise à jour du règlement intérieur de la Cantine Scolaire, du Transport Scolaire et de la Garderie, en ajoutant la mesure exposée ci-dessous à l'Article 3 – Fréquentation des services :

**« Tout enfant absent le matin pourra intégrer l'école qu'à l'ouverture du portail, soit à 13h50. De ce fait, celui-ci ne pourra pas prendre son repas à la cantine. »**

Après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide d'adopter** le nouveau règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

## XI- AIDE FINANCIERE POUR PROJET PEDAGOGIQUE - POMPEI

---

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention du lycée général de Blaye « Jaufré Rudel » sollicitant la Commune pour un voyage scolaire à POMPEI.

Attendu que le coût par élève est fixé à 410.00 €.

Attendu que les élèves suivants sont domiciliés sur la Commune d'EYRANS :

- LACOSTE Kellia,
- LYON-MORENO Louis-Arthur,
- MALÉZÉ Naïla.

Conscient de l'intérêt que peut apporter un tel voyage notamment sur l'enrichissement culturel ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'allouer une aide financière d'un montant de 450 € (soit 150 € par élève).

Après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte** d'attribuer une aide financière d'un montant de 450 € au Lycée général « Jaufré Rudel » (soit 150 € par élève),
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires pour le versement de cette aide.

## XII- DIVERS

---

A) Repas des aînés :

Le repas est prévu le 02 février prochain. Celui-ci sera gratuit pour les membres du Conseil Municipal et du personnel communal.

- LEVEE DE SEANCE -

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PREVU LE 19 FEVRIER 2025

---

Le Secrétaire de Séance,  
**ROUSSET Philippe**



Le Maire,  
**BAILAN Bernard**

